

Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2019

Annexe à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 :

Aucune observation n'a été formulée.

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2019 déjà transmis aux élus est de nouveau consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à leur disposition en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2. Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2018/2020 – Fonds de Concours 2019 – Modification des affectations.

Par délibérations en date des 27 juin 2018 et 27 juin 2019, le Conseil Municipal a affecté les financements accordés par Douaisis Agglo au titre du FCIS 2018/2020 (130 000 €) et du Fonds de Concours 2019 (30 000 €) aux travaux de réaménagement du Centre Bourg – Restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS - 2^{ème} phase.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Pour le FCIS 2018/2020 :

- d'annuler l'affectation des crédits alloués par Douaisis Agglo à hauteur de 130 000 € pour les travaux de réaménagement du Centre Bourg – Restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS – 2^{ème} phase,
- de répartir cette somme comme suit :
 - travaux d'extension du CCAS Leseq Carpentier : 30 000 €
 - travaux d'extension de la garderie de l'école élémentaire Jules Ferry : 50 000 €
 - travaux d'extension de deux salles de classe de l'école maternelle Suzanne Lanoy par création d'un bloc sanitaire : 50 000 €
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants et tous documents s'y rapportant.

Pour le Fonds de Concours 2019 :

- d'annuler l'affectation des crédits alloués par Douaisis Agglo à hauteur de 30 000 € pour les travaux de réaménagement du Centre Bourg – Restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS – 2^{ème} phase,
- d'affecter cette somme, soit 30 000 €, aux travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire Louise Michel,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants et tous documents s'y rapportant.

3. Lotissement du Chemin Vert : décision budgétaire modificative n°1.

Les vestiaires de football vont être démolis. De fait, les trois derniers lots restant pourront être mis en vente.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | | | |
|--------------|-----|---|---------------------|
| 608 | 020 | Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement | 30 000,00 € |
| 6522 | 020 | Reversement de l'excédent au budget principal | 143 100,00 € |
| 71355 | 020 | Variation des stocks - Valeur nette comptable | 142 100,00 € |
| 023 | 020 | Virement à la section d'investissement | -112 100,00 € |
| TOTAL | | | 203 100,00 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | | | |
|--------------|-----|--|---------------------|
| 7015 | 020 | Vente de terrains - lots n°5-6-7 | 173 100,00 € |
| 71355 | 020 | Variation des stocks - Saisie du stock final | 30 000,00 € |
| TOTAL | | | 203 100,00 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | | | |
|--------------|-----|---|--------------------|
| 3555 | 020 | Terrains aménagés - Saisie du stock final | 30 000,00 € |
| TOTAL | | | 30 000,00 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | | | |
|--------------|-----|--|--------------------|
| 3555 | 020 | Terrains aménagés - Valeur nette comptable | 142 100,00 € |
| 021 | 020 | Virement de la section de fonctionnement | -112 100,00 € |
| TOTAL | | | 30 000,00 € |

4. Commune : décision budgétaire modificative n°2.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | | | |
|--------|-----|---|---------------------|
| 60632 | 020 | Fournitures de petit équipement | 10 000,00 € |
| 6135 | 020 | Locations mobilières | 8 900,00 € |
| 615221 | 213 | Entretien et réparation des bâtiments publics | 15 000,00 € |
| | 020 | Entretien et réparation des bâtiments publics | 670,00 € |
| 6226 | 020 | Honoraires | 9 400,00 € |
| 6283 | 020 | Frais de nettoyage des locaux | -500,00 € |
| | 211 | Frais de nettoyage des locaux | -1 100,00 € |
| | 212 | Frais de nettoyage des locaux | -3 000,00 € |
| | 213 | Frais de nettoyage des locaux | -1 800,00 € |
| 6417 | 020 | Rémunérations des apprentis | 4 500,00 € |
| 6451 | 020 | Cotisations à l'Urssaf | 500,00 € |
| 657362 | 520 | Subvention de fonctionnement au CCAS | 3 000,00 € |
| | | sous-total | 45 570,00 € |
| 023 | 020 | Virement à la section d'investissement | 100 530,00 € |
| | | TOTAL | 146 100,00 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | | | |
|------|-----|-----------------------------|---------------------|
| 7472 | 020 | Participations de la Région | 3 000,00 € |
| 7551 | 020 | Excédent du budget annexe | 143 100,00 € |
| | | TOTAL | 146 100,00 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | | | |
|-------|--|--------------|--------------|
| 202 | - <i>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre</i> | | 1 530,00 € |
| | 020 - Mise en conformité au standard CNIG et versement du PLU au Géoportail de l'urbanisme | 1 530,00 € | |
| 2111 | - <i>Terrains nus</i> | | -6 490,00 € |
| | 020 - Frais de géomètre - Parcelles B3221 + B3218p en partie | 370,00 € | |
| | 020 - Frais de Notaire / Acquisition de la parcelle B806 | -2 540,00 € | |
| | 020 - Frais de Notaire / Acquisition des parcelles B781+B2926 | -1 860,00 € | |
| | 020 - Acquisition des parcelles Maisons et Cités - Frais de géomètre et de Notaire | -2 460,00 € | |
| 2135 | - <i>Installations générales, agencements, aménagements</i> | | -10 190,00 € |
| | 020 - Travaux de rénovation du plafond Salle des fêtes | 1 600,00 € | |
| | 020 - Fourniture et pose d'alarme intrusion | 1 250,00 € | |
| | 211 - Travaux de sanitaires - Ecole Suzanne Lanoy | -31 540,00 € | |
| | 212 - Travaux de rénovation électrique - Ecole Jules ferry | 9 000,00 € | |
| | 213 - Fourniture et pose d'une rembarde métallique - Ecole Victor Hugo | 850,00 € | |
| | 213 - Fourniture et pose d'un visiophone - Ecoles Jules Ferry | 6 500,00 € | |
| | 251 - Travaux de rénovation thermique - Restaurant scolaire Louise Michel | 2 150,00 € | |
| 2138 | - <i>Autres constructions</i> | | 154 000,00 € |
| | 412 - Acquisition de bungalows - Vestiaires Stade de football | 154 000,00 € | |
| 21531 | - <i>Réseaux d'adduction d'eau</i> | | 5 000,00 € |
| | 020 - Réalisation d'un branchement neuf eau potable - Portakabin service technique | 2 500,00 € | |
| | 412 - Réalisation d'un branchement neuf eau potable - Bungalows vestiaires stade football | 2 500,00 € | |
| 21532 | - <i>Réseaux d'assainissement</i> | | 6 400,00 € |
| | 020 - Réalisation d'un raccordement au réseau d'assainissement - Portakabin service technique | 3 200,00 € | |
| | 412 - Réalisation d'un raccordement au réseau d'assainissement - Bungalows vestiaires stade football | 3 200,00 € | |

| | | | |
|------|--|---|---------------------|
| 2158 | - <i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i> 821 - Acquisition d'un banc et d'une corbeille - Rue de l'Hopital | 1 600,00 € | 1 600,00 € |
| 2183 | - <i>Matériel de bureau et matériel informatique</i> 020 - Acquisition de matériel informatique - Mairie 020 - Acquisition de matériel informatique - Maison France Services 213 - Acquisitoir d'armoires - Ecole Victor Hugo | 1 650,00 € 3 000,00 € -2 000,00 € | 2 650,00 € |
| 2184 | <i>Mobilier</i> 211 - Acquisition de 25 lits et matelas - Ecole Suzanne Lanoy 212 - Acquisition de chaises et tables - Ecole Jules Ferry 213 - Acquisition de bancs - Ecole Victor Hugo | 8 250,00 € -1 900,00 € 400,00 € | 6 750,00 € |
| 2188 | <i>Autres immobilisations corporelles</i> 213 - Acquisition de deux visiophones - Ecole Jules Ferry et Suzanne Lanoy 411 - Acquisition de matériel de gymnastique | -6 000,00 € 2 160,00 € | -3 840,00 € |
| 2313 | <i>Constructions</i> 211 - Création de sanitaires et démolition de l'ancienne garderie - Ecole Suzanne Lanoy 212 - Extension de la garderie et sanitaires - Ecole Jules Ferry | 150 000,00 € 123 000,00 € | 273 000,00 € |
| | | TOTAL | 430 410,00 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | | | |
|-------|--|----------------------------|---------------------|
| 021 | <i>Virement de la section de Fonctionnement</i> 020 - Virement de la section de Fonctionnement | 100 530,00 € | 100 530,00 € |
| 024 | <i>Vente de terrains</i> 020 - Parcelles B 3221 + B 3218p | 800,00 € | 800,00 € |
| 1322 | <i>Subvention de la Région</i> 821 - Appel à projet - Réaménagement du Centre-bourg 2ème Phase | 380 000,00 € | 380 000,00 € |
| 1323 | <i>Subvention du Département</i> 821 - ADBV - Réaménagement du Centre-Bourg 2ème Phase 821 - AAT - Réaménagement du Centre-Bourg 1ère Phase | -44 440,00 € -490,00 € | -44 930,00 € |
| 13251 | <i>Subvention GFP de Rattachement</i> 822 - CAD - Participation/Travaux d'effacement BT - Le Village 822 - CAD - Participation/Mission d'assistance juridique au maître d'ouvrage - Le Village | -2 940,00 € -3 050,00 € | -5 990,00 € |
| | | TOTAL | 430 410,00 € |

Pour l'essentiel, il est précisé :

Pour la section de fonctionnement

→ En dépenses:

- Article 60632 – fournitures de petit équipement : ajout de crédits pour régulariser, notamment, l'acquisition du matériel qui a été nécessaire à la réparation du plafond de la salle des fêtes et qui fera l'objet d'une intégration en investissement par le biais des travaux en régie,
- Article 6135 – location mobilière : il s'agit de la location de 2 portakabins destinés à accueillir les agents du service technique,
- Article 615221 – entretien et réparations des bâtiments : des travaux de peinture aux écoles sont nécessaires, une somme de 15 000 € est donc prévue,

- Article 6226 – honoraires : il convient d’ajuster les crédits prévus au budget primitif,
- Article 6283 – frais de nettoyage des locaux : le nouveau marché passé par l’UGAP avec effet au 01/09/2019 fait économiser à la commune la somme de 1 600 €/mois. Le prestataire est AGENORD,
- Article 6417 – rémunération des apprentis : les crédits prévus correspondent à la rémunération de l’apprentie (cf. point n° 6) ainsi qu’aux cotisations à l’URSSAF (article 6451),
- Article 657362 – subvention de fonctionnement au CCAS : une somme de 3 000 € est nécessaire au fonctionnement du CCAS jusqu’à la fin de l’année.

→ En recettes :

- Article 7472 – participation de la Région au contrat d’apprentissage conclu en 2018 à hauteur de 3 000 €,
- Article 7551 – excédent du budget annexe : suite à la démolition des anciens vestiaires au stade de football, la vente des trois dernières parcelles est inscrite au budget annexe du Lotissement du Chemin Vert et l’excédent sera reversé à la commune.

Pour les dépenses de la section d’investissement :

- PLU : à partir du 1^{er} janvier 2020, le document doit obligatoirement pouvoir être consulté sur géoportail : la mise en conformité au standard CNIG (Conseil National de l’Information Géographique) a été confiée au bureau d’étude Auddicé de Roost-Warendin.
- Frais de géomètre pour la division des parcelles B 3221 et 3218 (cf. point n°8) : 370 € sont ajoutés aux crédits déjà prévus (500 €).
- Travaux de rénovation du plafond de la salle des fêtes : suite à un problème survenu durant le mois de juillet, la réalisation d’une mission de diagnostic solidité et de repérage d’amiante a été nécessaire.
- Travaux de sanitaires à l’école Suzanne Lanoy : ce programme a été transféré à l’article 2313. Cette opération consiste à adjoindre au premier bâtiment situé dans la cour de l’école un bloc sanitaire, à créer une issue de secours, à procéder à la démolition de l’ancienne garderie se trouvant en façade avec une reprise des réseaux.
Pour l’école Jules Ferry, les travaux, également inscrits à l’article 2313, consistent essentiellement à la création d’un sas d’accueil des parents devant la garderie, d’un bloc sanitaire avec reprise des réseaux et enrobés, d’une issue de secours.
Pour ces deux projets, la maîtrise d’œuvre a été confiée au cabinet Chapel à Douai pour, respectivement, 18 500 € HT et 16 000 € HT.

- Fourniture et pose d'un visiophone à l'école Jules Ferry :
initialement, il avait été prévu de procéder uniquement à l'acquisition du matériel qui aurait été installé par les soins des services communaux. Compte tenu de la difficulté technique, l'installation sera effectuée par une entreprise spécialisée qui fournira également le dispositif. De fait, les crédits prévus à l'article 2188-213 ont été retirés.
- Article 2138 : stade de football : les vestiaires existants vont être démolis permettant la vente des trois derniers lots du lotissement du Chemin Vert. Pour le remplacement de ces vestiaires, des bungalows seront acquis et aménagés de façon à pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les joueurs et arbitres.
- Article 2183 – matériel informatique : Maison France Services : l'Etat met en place le réseau France Services pour permettre une plus grande accessibilité des services publics. La candidature du CCAS Lesecq Carpentier pour l'accueil d'une maison France Services a été proposée aux services de l'Etat et, si elle est retenue, la mise à disposition du public d'une tablette et d'un ordinateur sera nécessaire.
- Acquisition de matériel de gymnastique (article 2188-411) : la somme de 2 160 € est prévue afin de répondre à une demande de la Jeune France Gymnastique pour l'acquisition de tapis de réception.

Pour les recettes de la section d'investissement :

- Article 1322 : la Région Hauts de France a retenu la candidature de la commune déposée dans le cadre de l'appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centres bourgs ». Pour la 2^{ème} phase du réaménagement du centre bourg, une subvention de 380 000 € est attendue.
Concernant ce projet, une subvention de 245 000 € au titre de l'ADVB 2019 était attendue. Le Département a octroyé à la commune la somme de 200 568 €.
- Pour l'article 13251, il y a lieu de retirer les crédits prévus pour la participation de Douaisis Agglo (CAD à l'époque) :
 - aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension – Opération Le Village- sur le domaine public, en collaboration avec le Département, non réalisés
 - à la mission d'assistance juridique, pour l'opération Le Village, qui avait été confiée au cabinet AXO pour un montant de 22 100 € HT et subventionnée par Douaisis Agglo à hauteur de 50 % soit 11 050 €. Il a été mis fin à cette mission.

5. Association locale – Subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € au PPCR pour l'acquisition de petits matériels.

6. Recours à l'apprentissage.

Afin de permettre à une étudiante de bénéficier d'une formation en alternance validée par un diplôme et d'apprendre un métier tout en bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider le recours à l'apprentissage et de conclure à compter du mois de septembre 2019 un contrat d'apprentissage avec l'intéressée, qui est suivie par le centre de formation d'Anchin à Pecquencourt, en vue de la préparation d'un BTS SP 3S (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social). La durée de cette formation est de vingt-trois mois et s'achèvera en août 2021.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce dispositif.

L'avis du CTPI a été demandé.

7. Région Hauts-de-France – Appel à projet « Redynamisation des centres-villes et centres bourgs – Engagement de la commune à ne pas favoriser le commerce de périphérie.

Il est rappelé que par délibération du 15 avril 2019, le Conseil Municipal avait accepté le dépôt de la candidature de la commune à l'appel à projet « Redynamisation des centres-villes et centres bourgs » lancé par la Région Hauts-de-France et de solliciter l'aide de cette dernière pour, entre autres, la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du projet de requalification de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS.

La Région a retenu la candidature de la commune qui doit toutefois s'engager à ne pas favoriser le commerce en périphérie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre l'engagement que la commune ne favorisera pas le commerce en périphérie.

8. Désaffectation et déclassement de parcelles du domaine public communal – Intégration dans le domaine privé de la commune.

En vue de la cession de la parcelle B 3221 pour 68 m² et de la parcelle B 3218 en partie, pour 302 m², situées rue Augustin Tirmont (face au cabinet médical), qui appartiennent au domaine public communal, il convient de procéder à leur désaffectation, à leur déclassement et à leur intégration dans le domaine privé communal.

Considérant que ces parcelles, non aménagées, ne sont pas affectées à l'usage direct du public, il est proposé au Conseil Municipal de :

- constater la désaffectation de la parcelle B 3221 pour 68 m² et d'une partie de la parcelle B 3218 pour 302 m², situées rue Augustin Tirmont,
- décider du déclassement de ces parcelles du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Le plan cadastral est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

9. Conventions d'occupation temporaire de terrains : station de relevage des eaux (SRE) Charlieu et canalisations.

La réalisation des travaux liés à la station de relevage des eaux (SRE) Charlieu et à la pose de canalisations étant achevée, il convient, pour le bon fonctionnement et le bon entretien de cet équipement, de passer avec l'Etat et pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction par période de dix ans :

- pour la station de relevage des eaux : une convention temporaire des terrains cadastrés section A n^{os} 3684, 3687, 3688 et 3691
- pour la canalisation : une convention temporaire des terrains cadastrés section A n^{os} 3690, 3692, 3170 et 3622

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter ces conventions,
- d'autoriser M. le Maire à les signer ainsi que l'ensemble des documents éventuels qui pourraient être rattachés à cette décision.

Les projets de conventions, l'extrait du plan cadastral et le plan parcellaire de division, transmis par le BRGM, sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

10. Délégation de compétence pour la délivrance d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur Alain MENSION, par ailleurs Maire de Raimbeaucourt, a déposé et déposera en son nom personnel des demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire).

En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, le Maire, lorsqu'il est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, ne peut prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de cette autorisation à l'issue de la phase d'instruction.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Geneviève Leclercq, 2^{ème} adjointe, pour prendre la décision de se prononcer, à l'issue de l'instruction, sur la délivrance du permis de construire n° PC0594891900009 déjà déposé par M. Mension ainsi que sur la délivrance des autorisations d'urbanisme à venir.

11. Salle des fêtes – Remboursement d'un surplus de loyer à des particuliers.

Compte tenu de son indisponibilité, la salle des fêtes n'a pu être louée comme convenu à Mme Océane Mortelette et à M. Sullivan Pollet les 20 et 21 juillet 2019. Le prix de la location réclamé par la commune s'élevait à 525,00 €, celui que leur a réclamé la ville de Coutiches s'élevait à 660,00 €, soit une différence de 135,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement de 135 € que les intéressés ont eu, indépendamment de leur volonté, à leur charge.

12. SIDEN-SIAN – Adhésions de communes – Avis du Conseil Municipal.

Les 11 juin et 04 juillet 2019, le comité du SIDEN-SIAN a délibéré pour l'adhésion et proposition d'adhésion de différentes communes listées dans le courrier en date du 25 juillet dernier qui a été adressé à la commune et qui est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces demandes.

13. Délégation du Conseil Municipal au maire (article L 2122-22 du CGCT).

13-1 – Droit de préemption de la commune.

Depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019, le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé.

13-2 – Marchés publics selon la procédure adaptée.

13-2-1 – Lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau : réalisation d'une étude de faisabilité géothermique.

Cette étude a été confiée à EGEE Développement, 270, rue des Fusillés – 59650 Villeneuve d'Ascq, pour un coût de 23 000 € HT. Il est précisé que cette étude s'inscrit dans le dispositif de financement de l'ADEME pour lequel le Conseil Municipal a délibéré le 27 juin 2019.

Arrêté du 26 juillet 2019.

13-2-2 – Réaménagement du Centre Bourg – Restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS- 2^{ème} phase – avenant n°4 à la mission de maîtrise d'œuvre.

Pour la réalisation de la 2^{ème} phase de l'opération citée ci-dessus, un avenant (n°4) a été passé avec l'Agence Autrement Dit, 30, rue des Glycines à Lille, pour un montant de 6 264,83 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre est porté à 50 725,74 € HT avec un taux de rémunération de 3,80%.

Arrêté du 18 juillet 2019.

13-3 – Cimetière communal – Détermination de tarifs.

Le montant pour la location d'un emplacement d'un mètre sur un mètre destiné à l'installation de cavurnes (0.65 m x 0.65 m) a été fixé comme suit :

- pour une durée de 30 ans : 200,00 €
- pour une durée de 50 ans : 400,00 €

Arrêté du 18 juillet 2019.

L'ensemble des arrêtés précités sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

14. Questions diverses.

